

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de l'Ain		<u>SEANCE DU 17.10.2024</u>
Date de convocation : 10.10.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : S. JUHEN
Date d'affichage : 10.10.2024	Présents : 9 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.10 .061	Pouvoirs : 1 (E. LEE)	

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de l'Ain**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Madame le maire indique que le Centre de gestion de l'Ain a communiqué à la commune les résultats la concernant. Madame le maire propose ainsi de suivre l'avis du Centre de gestion et d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

<b>Garanties IJ 100%</b>		
<b>GARANTIES ET FRANCHISES</b>	<b>TAUX</b>	<b>CHOIX</b>
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6,50%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5,75%	
<b>Garanties IJ 90%</b>		
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5,92%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5,24%	

\*Cocher la proposition retenue

**Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents non-titulaires ou agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C**

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

<b>Garanties IJ 100%</b>		
<b>GARANTIES ET FRANCHISES</b>	<b>TAUX</b>	<b>CHOIX</b>
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,10%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,00%	
<b>Garanties IJ 90%</b>		
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	0,99%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	0,90%	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition de Mme le maire,
- De l'autoriser à signer les conventions en résultant.

Contre : / 0 Abstention : / 1 (J.F. JOLY) Pour : / 9 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°01247.2024.10.061

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET